

AOÛT 2026



CSE MATÉRIEL INDUSTRIEL

L'ESSENTIEL DES DOSSIERS

TRANSFERTS D'ACTIVITÉS RÉORGANISATIONS AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL EMPLOI

Les projets de réorganisation se multiplient au sein du Matériel Industriel. Derrière les changements d'organisation et les transferts de charge, ce sont directement les emplois, les compétences, les conditions de travail, mais aussi l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des agents qui sont impactés.

L'UNSA-Ferroviaire fait le point sur les principaux dossiers présentés lors du dernier CSE.

**POUR MOI,
C'EST L'UNSA !**

Transfert de PRM du TI NL vers le TI RQM

Famille PWP_ACC « Mécanismes et Trappes d'attelage » et famille MECA_DIV « Turbos et Pompes à eau ».

Des activités et des savoir-faire quittent Nevers.

La direction poursuit sa stratégie de regroupement des activités dans des « centres d'excellence ». Dans ce cadre, une partie des activités PRM aujourd'hui réalisées au Technicentre industriel de Nevers-Languedoc doit être transférée vers Rouen Quatre-Mares, identifié comme centre d'excellence pour les activités Thermique et Polyester.

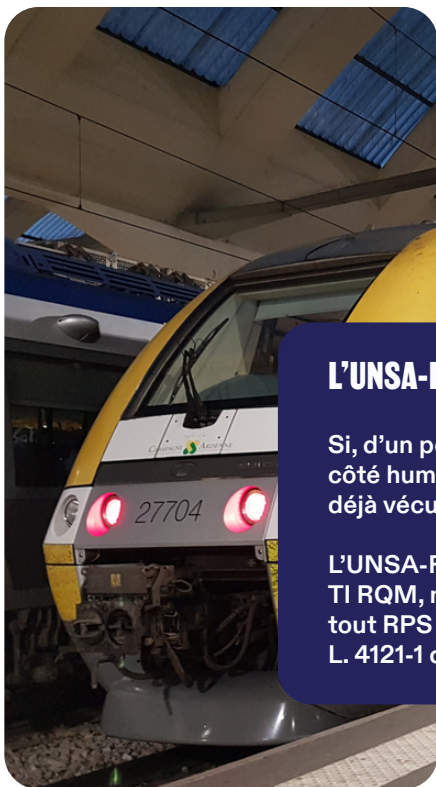
Les activités concernées portent sur les turbos CLÉS, les pompes à eau, le polyester, les trappes et les mécanismes d'attelage. Au total, ce transfert représente 12 symboles, environ 3 ETP et près de 1,2 million d'euros d'activité. La montée en charge à Quatre-Mares doit intervenir progressivement entre le quatrième trimestre 2026 et le premier trimestre 2027.

Quelles conséquences pour les agents de Nevers ?

La direction indique qu'aucun transfert d'agent vers Quatre-Mares n'est prévu. Les trois agents travaillant actuellement sur les activités turbos/pompes resteront dans la même équipe. Leurs compétences mécaniques pourraient notamment servir à accompagner la hausse de charge annoncée sur les power pack.

Pour les activités trappes et mécanismes d'attelage, la ressource concernée doit rester affectée à OPTER démontage et poursuivre ses autres activités.





L'UNSA demande que les compétences et les conditions de travail de chaque agent concerné après redistribution des activités fassent l'objet d'un suivi attentif.

Transférer une activité ne doit jamais conduire à fragiliser durablement un site ni apporter des RPS aux agents qui vont devoir découvrir un nouveau travail.

L'UNSA-Ferroviaire a émis l'avis suivant :

Si, d'un point de vue organisationnel, ce transfert peut avoir du sens, nous n'oublions pas le côté humain pour les agents concernés par cette perte de charge, notamment ceux qui ont déjà vécu cette situation récemment...

L'UNSA-Ferroviaire émettra un avis favorable au projet de transfert de PRM du TI NL vers le TI RQM, mais nous demandons à l'entreprise de porter une attention particulière pour éviter tout RPS à nos collègues de Nevers impactés par cette perte de charge, au titre de l'article L. 4121-1 du Code du travail.

FIN DE LA CHAÎNE CORROSION HIOLE

Quel avenir pour les 15 agents concernés ?

Mise en place en janvier 2024 pour répondre à la saturation des installations du technicentre industriel d'Hellemmes, la chaîne corrosion HIOLE à Valenciennes doit prendre fin en septembre 2026. Cette évolution concerne directement 15 agents, dont l'avenir professionnel doit désormais être organisé.

La direction annonce qu'un poste au sein du TI d'Hellemmes sera assuré à chacun des agents à l'issue de la chaîne. Plusieurs possibilités leur sont présentées : retrouver leur poste initial, changer de poste au sein du technicentre ou postuler sur un autre emploi du Groupe SNCF, avec un engagement de libération. Des entretiens individuels ont déjà été réalisés et de nouvelles rencontres, accompagnées des premières propositions de postes, sont prévues au troisième trimestre 2026.

Selon les situations, notamment lorsqu'un changement d'emploi-type ou de LPA intervient, les mesures prévues par le GRH 00 910 peuvent trouver à s'appliquer. Chaque situation doit donc être examinée individuellement, en tenant compte du parcours, des compétences et des souhaits de l'agent.

Les éventuelles conséquences géographiques, financières ou organisationnelles devront également être prises en compte.

L'UNSA-Ferroviaire a émis un avis favorable à la fin de cette chaîne, qui était de toute façon provisoire.



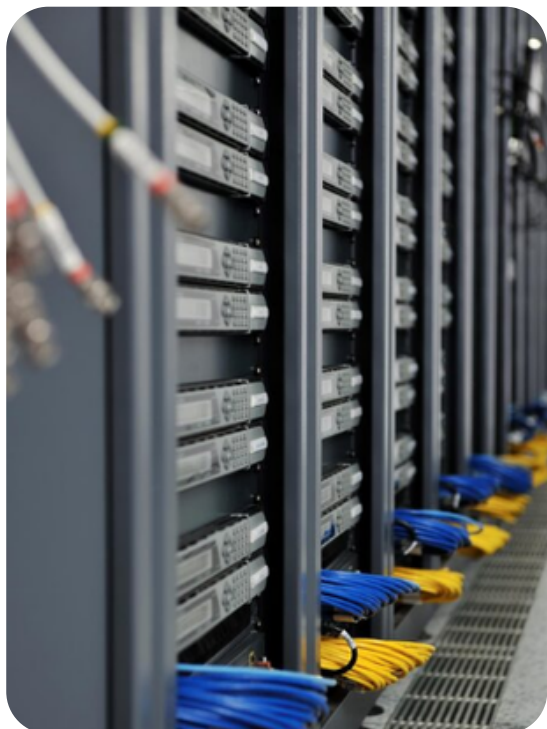
PROJET DE TRANSFERT DU PÔLE ÉDITEUR DE DSIM VERS E.SNCF SOLUTIONS

Un transfert qui doit garantir les droits des agents

Le projet prévoit le transfert de quelques agents de la Direction des systèmes d'information du matériel (DSIM) vers e.SNCF. La direction présente ce rapprochement comme un moyen de regrouper les compétences numériques au sein du Groupe et de poursuivre la modernisation de l'outil industriel du Matériel.

Au-delà de la logique organisationnelle présentée par l'entreprise, ce changement concerne directement les agents de la DSIM. Pour l'UNSA-Ferroviaire, un transfert d'organisation ne doit entraîner aucune dégradation des droits, des conditions de travail ou des perspectives professionnelles des salariés concernés. Nous resterons attentifs aux conditions concrètes du transfert et à ses conséquences pour les agents.

L'UNSA-Ferroviaire a voté favorablement à ce transfert puisque les demandes formulées par la CLE de la DM ont été satisfaites (informations de la médecine du travail, association des représentants du personnel, etc.).



PROJET DE PASSAGE DU RÉGIME DIRECTION AU RÉGIME ÉTABLISSEMENT AU SEIN DE L'AEF

L'UNSA-Ferroviaire porte la voix des agents !

À compter du 1er janvier 2027, la direction prévoit de faire passer les agents MES, SLT et transverse du régime direction (A) au régime établissement (B). Ce projet concerne **104 agents et alternants** et ne constitue pas un simple changement administratif : il aura des conséquences concrètes sur les horaires, la durée journalière de service, les repos, les congés, les temps partiels et, plus largement, sur l'organisation de la vie quotidienne des salariés.

La direction reconnaît elle-même un « impact important avec un changement pour beaucoup des salariés concernés ».

Les agents se sont exprimés.

Une grande majorité des agents de SLT, MES et Transverse consultés par l'UNSA-Ferroviaire s'est prononcée défavorablement au changement de régime. **L'UNSA a donc porté leur position et émis un premier avis défavorable lors de la Commission Locale AEF du 6 juillet 2026.**

Notre rôle est clair :

Lorsqu'une décision modifie directement l'organisation du travail et les conditions de vie des agents, leur parole doit être entendue par la direction et portée dans les instances.

Plusieurs sujets nécessitent une vigilance particulière. La souplesse offerte par les horaires individualisés doit être réellement préservée. Les conséquences des nouveaux horaires et des nouveaux repos sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle doivent être évaluées concrètement. Une attention particulière doit également être portée aux agents à temps partiel, certaines quotités pouvant modifier le nombre de jours travaillés ou de congés. Enfin, les conséquences du changement en matière de risques psychosociaux doivent être anticipées et suivies.

Lors des échanges avec la direction, l'UNSA-Ferroviaire a demandé la pertinence de garder deux régimes différents qui existent depuis des années.

Sans surprise, lors de la réunion CSE, la délégation UNSA-Ferroviaire a émis un avis défavorable à ce changement de régime.



PROJET DE MODIFICATION DE CONVENTION HORAIRES INDIVIDUALISÉS AU SEIN DE L'AEF

Une avancée... mais des droits à sécuriser !

La direction profite de cette occasion pour proposer les horaires individualisés à tous ses agents en tableaux de services. **Aujourd'hui, 54 agents sont concernés par le choix entre tableau de service et horaires individualisés : 28 travaillent au tableau de service et 26 en horaires individualisés.**

Le nouveau dispositif prévoit une durée hebdomadaire de **38 h 45**, correspondant à une moyenne de **7 h 45** par jour, avec un minimum de 5 h 30 et un maximum de 10 heures de travail effectif. L'amplitude maximale pourra atteindre 11 heures et la coupure méridienne devra être d'au moins 40 minutes.

Deux fiches horaires seront proposées aux agents. Une fois le choix effectué, il ne sera toutefois pas possible d'alterner entre les deux dispositifs.

Plusieurs difficultés soulevées au cours des discussions ont été levées, ce qui constitue une évolution positive. Mais un point essentiel demeure : la convention précise que les horaires individualisés constituent une « **facilité** » **et non un droit définitif**. Le directeur de l'AEF pourra donc y mettre fin avec un préavis d'un mois.

Pour l'UNSA, cette disposition appelle une vigilance particulière. Les horaires individualisés ont précisément pour intérêt d'apporter de la souplesse aux agents dans l'organisation de leur journée et de faciliter l'articulation entre leur activité professionnelle et leur vie personnelle. Ils doivent rester un outil au service des agents et ne pas devenir une contrainte supplémentaire ou un dispositif susceptible d'être remis en cause trop facilement.

Lors du CSE, nous avons émis l'avis suivant :

La délégation UNSA-Ferroviaire considère que cette nouvelle convention HI, si elle est mise en place au 1er janvier 2027, permettra aux agents des activités transverse, SLT et MES de compenser les changements de conditions de travail imposés par le changement de régime de travail à cette date. Ils pourront notamment conserver une journée réduite par semaine et mieux gérer leur équilibre vie pro/vie perso.

Notre délégation a noté, avec satisfaction, que les problématiques techniques concernant le passage d'un écrêtage de compteur positif de +4 h à +6 h ont été levées à la suite de nos interventions, notamment en audience.

La délégation UNSA-Ferroviaire émettra donc un avis favorable à la mise en place de cette nouvelle convention HI au sein de l'entité AEF.

SOUTIEN AUX COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LES FEUX DE FORÊT

L'UNSA-Ferroviaire tient à apporter tout son soutien aux collègues touchés de près ou de loin par les conséquences des feux de forêt de cet été. Nous remercions également tous les pompiers volontaires de l'entreprise qui se sont mobilisés pour prêter main-forte aux professionnels.

Belle rentrée à tous !

